

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Compte financier unique 2025

Note de présentation

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

En 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été créées, correspondant aux investissements nécessaires pour les deux programmes d'actions portés par le Syndicat :

- Programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : 1,6 M€ ;
- Programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques : 2,31 M€.

N.B: Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est appliquée par le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig. A partir de l'exercice comptable 2025, le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion.

2. Priorités du budget 2025

Pour rappel, le budget primitif 2025 s'élevait à 570 010 € pour la section de fonctionnement et 2 714 367 € pour la section d'investissement.

L'année 2025 a permis la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'actions pluriannuels du Syndicat pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques.

- **Prévention des inondations : programme d'études préalable**

En 2020, le syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et validé par la Préfecture en mai 2022.

Le Syndicat a ainsi engagé fin 2022 une étude globale du bassin versant qui permettra de mieux connaître la vulnérabilité du territoire aux inondations et aboutira à un schéma de gestion globale de prévention des inondations. La mission, sur une durée de 2 ans, a été confiée au groupement Setec Hydratec et SEPIA Conseils, pour un montant total de 702 486 € TTC (montant actualisé en 2025). En 2025, les dépenses liées à cette étude ont représenté 178 865 € TTC.

Afin d'accompagner la phase d'élaboration de la stratégie d'aménagement du bassin versant, deux prestations ont été engagées en 2024 : une pour l'analyse environnementale et l'autre pour mener la concertation sur le territoire. Une prestation pour réaliser des analyses coûts-bénéfices a également été engagée en 2025. Pour ces trois prestations, les dépenses s'élèvent à 75 580 € TTC au cours de l'année.

L'étude globale et les prestations complémentaires seront soldées en 2026 avec la finalisation du dossier de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dit « complet ».

Pour la sensibilisation du grand public, la principale action en 2025 a été la poursuite de la création d'un livre audio. Le livre a été finalisé, imprimé et distribué aux écoles et médiathèques. Le coût total de la prestation est de 30 000 € TTC dont 12 400 € dépensés en 2025.

Un financement à hauteur de 80 % est acté pour l'ensemble de ces actions, par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région.

- **Milieux aquatiques**

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

Deux chantiers de restauration de cours d'eau ont démarré en 2024 et ont été finalisés en 2025 : le Ruisseau d'Albet à La Broque et le Heylenbach à Wasselonne.

Les dépenses de travaux, incluant la maîtrise d'œuvre, s'élèvent à :

- 552 734 € TTC pour le Ruisseau d'Albet, dont 91 252 € TTC dépensés en 2025
- 910 367 € TTC pour le Heylenbach, dont 120 432 € TTC dépensés en 2025

En 2025, les études de dimensionnement du projet de restauration du Stillbach et des zones humides associées à Still ont été finalisées et ont abouti à un chantier démarré en août. Les dépenses réalisées en 2025 sont de 248 476 € (études et travaux).

Une étude pour la redynamisation des cours d'eau connectés au Canal de la Bruche engagée en 2022 s'est achevée en 2025. Le montant total des dépenses est de 153 001 € dont 45 342 € en 2025.

Ces projets sont financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est. Les dépenses de travaux sont également éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé avec un décalage de 2 ans.

Toutefois, le décalage entre les dépenses et les recettes (soldes des subventions, FCTVA) ont entraîné des difficultés de trésorerie pour le Syndicat. Le recours à une ligne de trésorerie a été nécessaire en début d'exercice 2025.

3. Ressources et charges de fonctionnement, dont charges de personnel

3.1. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution était restée stable entre 2022 et 2024 mais a évolué en 2025 pour les besoins de trésorerie évoqués précédemment. La contribution des membres en 2025 s'élève à 420 000 €, soit 140 000 € par membre.

En 2025, le Syndicat a bénéficié de subventions pour les missions d'animation pilotées par l'équipe :

- des subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les 2 postes de chargés de mission et le poste de direction ;
- une subvention de l'État pour l'animation du programme d'études préalable (1,5 ETP).

Des recettes ont également été perçues pour des remboursements sur rémunérations du personnel et sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance (indemnités journalières).

Recettes de fonctionnement en 2025

	BP 2025	Réalisé
Atténuations de charges	- €	4 334,24 €
Dotations, subventions et participations	570 000,00 €	520 552,54€
Autres produits de gestion courante	10,00 €	1,46 €
TOTAL	570 010,00 €	524 888,24 €

3.2. Charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont réparties entre les postes de dépenses principaux suivants :

- Les charges de personnel ;
- Les charges générales (locaux, fournitures, télécommunication, transports, publicité, etc.) ;
- L'entretien des passes à poissons ;
- L'entretien des sites restaurés au cours de la première année pour limiter les plates exotiques envahissantes ;
- Les dépenses pour les actions de communication et de sensibilisation

- **Charges de personnel**

Au 31 décembre 2024, l'effectif du Syndicat compte 3 agents (3 ETP) et 2 agentes mises à disposition partiellement par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig (0,7 ETP) :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargée de mission prévention des inondations	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Secrétariat	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel 40%
Responsable de la commande publique	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel 30%

- **Frais de fonctionnement généraux**

Les frais nécessaires au fonctionnement du Syndicat regroupent : les frais remboursés à la Communauté de communes pour les charges locatives, les frais liés aux déplacements et à l'entretien du véhicule, les fournitures et petits équipements, la téléphonie, les licences informatiques, les assurances, les publications de marchés publics, etc. Ces dépenses représentent 20 554 € en 2025.

- **Entretien des passes à poissons et des sites restaurés**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig gère la surveillance et l'entretien de 4 ouvrages de franchissement piscicoles pour le compte de ces membres. La surveillance des ouvrages est assurée en régie. Les prestations d'entretien (retrait des embâcles, fauche) sont confiées à des entreprises selon les besoins.

En 2025, le Syndicat a également assuré des opérations d'entretien sur les sites ayant bénéficiés d'une restauration. L'objectif est de limiter la reprise des espèces exotiques envahissantes.

Les dépenses s'élèvent 8 884 € TTC.

- **Actions de communication et de sensibilisation**

Pour valoriser les travaux réalisés sur le Heylenbach, une prestation de réalisation de vidéo et des photographies a été engagée en 2024 et finalisée en 2025. Le montant total est de 7 200 € TTC, dont 2 998 € dépensés en 2025.

- **Charges financières**

La ligne de trésorerie contractualisée en décembre 2024 a généré des dépenses pour les intérêts à hauteur de 167 € (voir détails en partie 5. Niveau d'endettement).

Dépenses de fonctionnement en 2025

	BP 2025	Réalisé
Charges de personnel	241 800,00 €	225 410,96 €
Charges à caractère général	84 511,00 €	32 601,63 €
Charges financières	9 000,00 €	166,88 €
Autres charges de gestion courante	10,00 €	0 €
<i>Amortissements</i>	<i>7 500,00 €</i>	<i>7 076,05 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement (Autofinancement)</i>	<i>227 189,00 €</i>	<i>-</i>
TOTAL	570 010,00 €	265 255,12 €

4. Ressources et charges d'investissement

4.1. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement reposent principalement sur l'auto-financement et les subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat et la Région Grand Est.

Le résultat de l'exercice 2025 ayant été déficitaire en investissement, des dépenses et des recettes issues de l'excédent de fonctionnement ont été affectées en investissement.

Recettes d'investissement en 2025

	BP 2025	Réalisé
Dotations, fonds divers et réserves	916 277,68 €	916 277,68 €
Subventions d'investissement	888 400,00 €	648 235,25 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)</i>	<i>227 189,00 €</i>	- €
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>105 000,00 €</i>	<i>99 139,91 €</i>
<i>Amortissements</i>	<i>7 500,00 €</i>	<i>7 076,05 €</i>
TOTAL	2 144 366,68 €	1 670 728,89 €

4.1. Dépenses d'investissement

En décembre 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été votées correspondant aux deux programmes d'actions portés par le Syndicat. Ces autorisations sont révisées chaque année afin d'intégrer l'utilisation réelle et prévisionnelle des crédits de paiement annuels.

Ces autorisations de programme correspondent à des dépenses d'études, de création d'outils pédagogiques (immobilisations incorporelles) et de travaux (immobilisations corporelles) : cf. priorités du budget 2025.

Les immobilisations corporelles intègrent également les dépenses pour le mobilier et le matériel informatique.

Dépenses d'investissement en 2025

	BP 2025	Réalisé
Immobilisations incorporelles <i>Frais d'études</i>	711 000,00 €	350 254,94 €
Immobilisations corporelles	443 000,00 €	336 571,69 €
Immobilisations en cours	11 500,00 €	- €
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>105 000,00 €</i>	<i>99 139,91 €</i>
<i>Solde de la section d'investissement reporté</i>	<i>873 866,68 €</i>	- €
TOTAL	2 144 366,68 €	785 966,44 €

5. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Une ligne de trésorerie a été ouverte le 17/12/2024 pour un montant de 300 000 € et une durée de 1 an.

La ligne de trésorerie a été utilisée pendant 18 jours en janvier et février 2025, avec un emprunt maximal de 32 500 €.

Les intérêts se sont élevés à 166,78 € sur l'année.

7. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en partie issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.